



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 6 novembre 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 06 NOVEMBRE 2025

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES

Arrêté n° 2025/10 du 05 novembre 2025 portant subdélégation de signature par monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional des services pénitentiaires du grand est en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses imputées aux titres 2 et hors titre 2 du budget opérationnel du programme 107 « Administration Pénitentiaire

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Avenant numéro 2 à l'arrêté 2025/ 01 en date du 03 02 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles du Grand EST (affaires générales)

Avenant numéro 1 à l'arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire délégué (affaires financières)

Arrêté n° 2025/10 du 05 novembre 2025

portant subdélégation de signature par monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional des services pénitentiaires du grand est en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses imputées aux titres 2 et hors titre 2 du budget opérationnel du programme 107 « Administration Pénitentiaire

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n°2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution ;

Vu le code pénitentiaire, notamment dans ses articles R112-7, R112-8 et R112-9 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment dans ses articles R57-786 à R57-7-94 relatifs à la gestion des biens des personnes détenues ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n°02006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret n°2008-896 du 09 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique actualisant le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2010-329 du 14 mars 2017 relatif à l'Agence française anti-corruption ;

Vu le décret no 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de la comptabilité du ministère de la justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués modifiés ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer modifié ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État modifié ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2022 du Garde des Sceaux, ministre de la justice portant nomination de monsieur Renaud SEVEYRAS en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires du Grand Est, à compter du 1^{er} juin 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022 /262 du 31 mai 2022 portant délégation de signature à monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription Grand Est, en qualité de pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/263 du 31 mai 2022 portant délégation de signature à monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué de budget opérationnel de programme régional ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/264 du 31 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;

Vu la décision du 28 novembre 2022 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) relative au programme 362 « Écologie » dans le cadre du Plan France Relance, 0362 – CJUS-CDAP ;

Vu la décision du 29 novembre 2022 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) relative au programme 362 « Écologie » ;

Article 1

Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel du programme 107 « Administration pénitentiaire » - titre 2 « dépenses de personnel » :

- Madame Gaëlle VERSCHAEVE, directrice interrégionale adjointe
- Madame Cassandra SCHMUTZ, secrétaire générale
- Madame Christine OBERGFELL, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales
- Madame Patricia HEMMERLE, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales
- Madame Davina DABYSING, coordinatrice de la masse salariale

Les personnes citées en annexes 1 et 2 du présent arrêté, et chacune dans son périmètre et dans la limite mentionnée, ont la faculté de réaliser les actes de gestion de personnel impactant sur les crédits et programme visés au présent article.

Article 2

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 « administration pénitentiaire » Titre 3 « dépenses de fonctionnement » :

- Madame Gaëlle VERSCHAEVE, directrice interrégionale adjointe
- Madame Cassandra SCHMUTZ, secrétaire générale
- Madame Aïda SEVEYRAS, cheffe du département budget et finances par intérim

Article 3

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement de l'État (signature du bon de commande, réalisation de demande d'achat, pénalités) et de vérification et de certification de service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107 et rattaché au centre financier 0107-F008-0001, quel que soit le montant :

- Madame Gaëlle VERSCHAEVE, directrice interrégionale adjointe
- Madame Cassandra SCHMUTZ, secrétaire générale
- Madame Aïda SEVEYRAS, cheffe du département budget et finances par intérim

Les personnes citées en annexe 2 du présent arrêté, et chacune dans son périmètre et dans la limite mentionnée, ont la faculté de réaliser les actes de gestion budgétaire sur les crédits et programme visés au présent article.

Article 4

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement de l'État (signature du bon de commande), de certification du service fait et d'ordonnancement de la dépenses (validation des demande de paiement) relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État du budget opérationnel du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire » et de l'UO 036-CJUS-CDAP :

- Madame Gaëlle VERSCHAEVE, directrice interrégionale adjointe
- Madame Cassandra SCHMUTZ, secrétaire générale
- Madame Aïda SEVEYRAS, cheffe du département budget et finances par intérim

Les personnes citées en annexe 2 du présent arrêté, et chacune dans son périmètre et dans la limite mentionnée, ont la faculté de réaliser les actes de gestion budgétaire sur les crédits et programme visés au présent article.

Article 5

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional, en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses, l'ensemble des décisions relevant du Titre 6 « dépenses d'intervention » attribution de subvention, aide directe aux indigents, relatif au programme 107 et rattaché au centre financier 0107-F008-0001 :

- Madame Gaëlle VERSCHAEVE, directrice interrégionale adjointe
- Madame Cassandra SCHMUTZ, secrétaire générale
- Madame Aïda SEVEYRAS, cheffe du département budget et finances par intérim

Ces mêmes personnes ont la faculté de signer les rétablissements d'avances aux régisseurs au titre du versement de l'indigence des détenus.

Les personnes citées en annexe 2 du présent arrêté, et chacune dans son périmètre et dans la limite mentionnée, ont la faculté de réaliser les actes de gestion budgétaire sur les crédits et programme visés au présent article.

Article 6

Est donnée subdélégation de signature aux personnes suivantes, à l'effet de signer au nom du directeur interrégional en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du BOP central 107 Immobilier « Administration pénitentiaire » et du BOP interrégional 107 « Administration pénitentiaire » ainsi que des recettes et des dépenses des BOP central et interrégional programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » aux agents suivants et du programme 362 « Écologie » relevant de l'UO 0362 –CDIE -DDAP- dans le cadre du Plan de Relance :

- Madame Gaëlle VERSCHAEVE, directrice interrégionale adjointe
- Madame Cassandra SCHMUTZ, secrétaire générale
- Madame Stéphanie GREBIL, cheffe du département des affaires immobilières par intérim

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses. Subdélégation est également donnée aux agents cités et autorisés en annexe 3 à l'effet de saisir dans l'application comptable CHORUS, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration pénitentiaire » et du BOP central et interrégional 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » et du programme 362 « Écologie » relevant de l'UO 0362-CDIE –DDAP dans le cadre du Plan de Relance.

Les personnes citées en annexes 1 et 3 du présent arrêté, et chacune dans son périmètre et dans la limite mentionnée, ont la faculté de réaliser les actes de gestion budgétaire sur les crédits et programme visés au présent article.

Article 7

Est donnée subdélégation de signature aux personnes suivantes, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés publics, quels que soient leurs montants, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative aux marchés publics à :

- Madame Gaëlle VERSCHAEVE, directrice interrégionale adjointe
- Madame Cassandra SCHMUTZ, secrétaire générale

Est donnée subdélégation de signature aux personnes suivantes, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés, d'un montant inférieur à 200 000 € HT, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative des marchés publics.

- Madame Gaëlle VERSCHAEVE, directrice interrégionale adjointe
- Madame Cassandra SCHMUTZ, secrétaire générale
- Madame Stéphanie GREBIL, cheffe du département des affaires immobilières par intérim

Ces agents, même s'ils n'ont pas subdélégation de signature des marchés d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € HT, peuvent signer tous les autres actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative aux marchés publics.

Article 8

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2025/09 du 30 septembre 2025 portant subdélégation de signature par Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription du Grand Est, à compter du 1^{er} octobre 2025.

Article 9

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription du Grand Est, responsable du budget opérationnel de programme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques du Grand Est et au directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, au délégué interrégional Grand Est du secrétariat général du ministère de la justice et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Le directeur interrégional,


Renaud SEVEYRAS



STRUCTURE	DEPARTEMENT / SERVICE	Prénom - NOM	FONCTION	Personnes habilitées sur les actes hors Titre 2 : - signature des bons de commande - validation des demandes d'achat (DA) - certification du service fait (SF) - validation budgétaire des ordres de missions et des états de frais (OM et EF) Au titre du programme 107 et du compte de commerce 912						
				recettes / dépenses > 10 000 €	recettes / dépenses < 10 000 €	recettes / dépenses < 1 000 €	validation DA	certification SF	compte de commerce 912	validation OM/EF
		Gaëlle VERSCHAEVE	Directrice interrégionale adjointe	X	X	X			X	X
		Cassandre SCHMUTZ	Secrétaire générale	X	X	X			X	X
		Aida SEVEYRAS	Cheffe département budget et finances (DBF)	X	X	X	X	X	X	X
		Jérémie FAIVRE	Adjointe cheffe du DBF	X	X	X	X	X	X	X
		Jihane LEMOUCHE	Chef unité de suivi de la gestion déléguée (USGD)	X	X	X	X	X	X	X
		Margot AZEMA	Adjointe chef USGD	X	X	X	X	X	X	X
		David HEID	Chargée de mission renforcement de la fonction budgétaire et comptable				X	X		X
		Jean-Luc GEBUS	Chef suivi budgétaire et financier					X		X
		Estelle GINDREY	Economiste de la DISP		X	X	X	X		X
		Florence BORDELAIS	Cheffe unité des achats et marchés publics	X	X	X	X	X		X
		Yamina GUELLIL	Adjointe cheffe UAMP				X	X		X
		Najet QUICHOU	Cheffe du pôle dossiers complexes				X	X		X
		Bathisen COLAK	Gestionnaire				X	X		X
		Frédéric NOYELLE	Gestionnaire				X	X		X
		Perrine ARNAUD	Cheffe unité de soutien aux déplacements				X	X		X
		Alexia TRAN	Gestionnaire USAD				X	X		X
		Alison FIDJI	Gestionnaire USAD				X	X		X
		Valérie GERON	Gestionnaire USAD				X	X		X
		Anne-Lise MARION	Cheffe bureau des affaires générales / Cabinet			X	X	X		X
		Sandra VOLCK	Gestionnaire BAG				X	X		X
		Grégory GRONDIN	Gestionnaire BAG				X	X		X
		Christine OBERGFELL	Cheffe département des ressources humaines et des relations sociales (DRHRS)							X
		Patricia HEMMERLE	Adjointe cheffe DRHRS							X
		Davina DABYSING	Coordinatrice masse salariale							X
		Lionel VOGEL	Chef unité paie							X
		Naima ROD	Adjointe cheffe unité paie							X
		Murielle KAISER	Adjointe cheffe unité paie							X
		Jean-Marc BOMBON	Chef unité recrutement formation et qualification (URFQ)			X				X
			Adjoint chef URFQ							X



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Avenant Numéro 2 à l'Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la
direction régionale des affaires culturelles
Compétences Générales 2025 01**

Vu l'arrêté de la ministre de la culture en date du 20 10 2025 nommant Monsieur Sebastien PACI, directeur adjoint délégué à la démocratisation et aux industries culturelles de la DRAC Grand-Est

Article premier :

L'arrêté 2025 01 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles de DRAC Grand Est est modifié en sa partie

I: Subdélégation en matière d'administration générale

1 : gestion du service

C)

comme suit :

-Madame Claire Rannou, directrice régionale adjointe déléguée à la démocratisation et industries culturelles est supprimée

-Monsieur Sébastien PACI, adjoint à la directrice régionale adjointe déléguée à la démocratisation et aux industries culturelles est remplacé par Monsieur Sébastien PACI, directeur adjoint délégué à la démocratie et aux industries culturelles

Article second : cet avenant prendra effet au *05 11 2025*

Article troisième : le reste de l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles est inchangé

Strasbourg le 05 11 2025

Isabelle CHARDONNIER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Avenant Numéro 1 à l'Arrêté 2025/02 en date du 03 02 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles, subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire et de service prescripteur
Ordonnancement secondaire délégué et RBOP 175, 131, 361
ordonnancement secondaire délégué et RUO des programmes 224, 334, 354
Ordonnateur secondaire délégué et Responsable des centres de coût du 0180 CMED
C 301, 0363 CMCC 1D67, 0363 CMCC 2D67, 0363 CMCC 6D67, 0362 CDIE DR67,
0348 DR67 D667
UO du programme 723

Vu l'arrêté de la ministre de la Culture en date du 20 10 2025 nommant Monsieur Sebastien PACI, directeur adjoint délégué à la démocratisation et aux industries culturelles de la DRAC Grand-Est

Article premier :

L'arrêté 2025 002 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles du Grand Est en qualité d'ordonnancement secondaire délégué est modifié en son article 1 a :

Madame Claire Rannou, directrice régionale adjointe déléguée à la démocratisation et aux industries culturelles est remplacé par Monsieur Sébastien PACI, directeur régional adjoint délégué à la démocratisation et aux industries culturelles

Article deuxième: le reste de l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles en matière d'ordonnancement secondaire délégué est inchangé.

Strasbourg le 05 11 2025

Isabelle CHARDONNIER